

47605



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2008 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Chico Levy, Gaëtan Ménard et Michel Saint-Louis.

Le conseiller Gaëtan Aubé est absent.
Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

Le greffier adjoint intérimaire, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

| |
|---|
| 07-333-08 Ouverture de la séance |
|---|

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance du 2 juillet 2008. Il est 20 h 3.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|--------------------------------|
| 07-334-08 Ordre du jour |
|--------------------------------|

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

07-333-08 Ouverture de la séance

07-334-08 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

07-335-08 Adoption d'un procès-verbal

4.1 Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de
contrats ou de mandats

4.2 Opérations immobilières

4.3 Autres sujets

07-336-08 Autorisation des démarches requises à l'approbation
du calendrier de conservation par BIBLIOTHEQUE ET
ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC

07-337-08 Règlement hors-cour – Dossier Kadafar

07-338-08 Exemption taxes foncières et taxes d'affaires – LA
SOURCE D'ENTRAIDE INC.

5. Finances

5.1 Paiement des comptes

07-339-08 Paiement des comptes

5.2 Refinancement d'un emprunt au montant de 589 300 \$ pour le
règlement numéro 639

07-340-08 Adjudication d'un emprunt

07-341-08 Refinancement d'un emprunt échéant le 8 juillet 2008

47607

5.3 Autres sujets

- 07-342-08 Contribution au fonds d'exploitation de l'AGENCE METROPOLITAINE DE TRANSPORT
- 07-343-08 Affectation d'une partie du surplus accumulé au financement de la réserve financière créée par le règlement numéro 761
- 07-344-08 Radiation de taxes et intérêts

6. Urbanisme

6.1 Demandes de dérogation mineure

6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 07-345-08 Rénovation de la BOUTIQUE DU DOLLAR située au 1811, chemin Sainte-Angélique (zone C*-200)
- 07-346-08 Affichage au 397, route de la Cité-des-Jeunes (zone C*-314)
- 07-347-08 Rénovation du bâtiment principal situé au 1347, rue Maple Ridge (zone E*-146)
- 07-348-08 Construction d'un balcon et d'un trottoir sur la propriété située au 888, chemin Sainte-Angélique (zone C*-298)
- 07-349-08 Agrandissement de « MA PETITE ECOLE MONTESSORI » située au 1545, chemin Sainte-Angélique (zone C*-204)
- 07-350-08 Rénovation et agrandissement du bâtiment principal situé au 4115, chemin Sainte-Angélique (zone AE*-016)

6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.5 Conclusion de contrats

6.6 Demandes de soumissions

47608

6.7 Environnement

6.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ

6.9 Autres sujets

07-351-08 Autorisation de dépense dans le cadre du programme « Ma rue, mes arbres »

7. Services techniques

7.1 Conclusion de contrats

07-352-08 Conclusion d'un contrat de fourniture de sel aux fins de déglacage des chaussées

07-353-08 Conclusion d'un contrat d'acquisition d'une boîte de tranchée pour les travaux publics

07-354-08 Conclusion d'un contrat d'acquisition d'une remorque

07-355-08 Conclusion d'un contrat pour les services de laboratoire dans le cadre des projets de pavage 2008

7.2 Acceptation de plans

07-356-08 Optimisation et la mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique

7.3 Réception de travaux

07-357-08 Réception définitive des travaux dans le cadre du développement des lots 2 437 733 et 1 677 370

7.4 Demandes de soumissions

7.5 Autorisation de paiement dans le cadre de décomptes

07-358-08 Décompte progressif numéro 5 dans le cadre des travaux de reconstruction décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757

7.6 Autres sujets

07-359-08 Installation de dos d'âne allongés sur la montée Saint-Robert, sur la rue du Forgeron et sur la rue des Sables

47609

07-360-08 Servitude en faveur de Bell Canada sur les lots 4 116 148 et 3 505 817 et à la limite ouest du lot 4 116 149 (parc), de la rue du Breuil

8. Loisirs

8.1 Conclusion de contrats

8.2 Demandes de subvention ou octroi d'aide financière

07-361-08 Aide financière aux sports de glace

8.3 Demandes de soumissions

8.4 Autres sujets

07-362-08 Autorisation de dépense pour la création d'un parc sur la rue de la Rhapsodie

07-363-08 Demande de permis pour la vente de boissons alcooliques dans le cadre d'un tournoi de balle-molle

07-364-08 Demande de travaux supplémentaires dans le cadre de la construction de nouveaux tennis au parc municipal

07-365-08 Décompte progressif numéro 1 des travaux de construction de tennis au parc municipal

9. Sécurité incendie et sécurité publique

9.1 Conclusion de contrats

9.2 Demandes de soumissions

9.3 Autres sujets

10. Ressources humaines

10.1 Contrats, ententes et politiques

10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence d'emploi

07-366-08 Embauche d'étudiants dans le cadre du programme de camp de jour

47610

- 07-367-08 Embauche d'une préposée au Service des loisirs pour l'été 2008
- 07-368-08 Embauche d'un pompier
- 07-369-08 Démission de madame Ysabelle Gagnon, directrice adjointe au Service des loisirs
- 07-370-08 Embauche d'un directeur adjoint intérimaire et ouverture du poste de directeur adjoint au Service des loisirs (poste permanent)

10.3 Autres sujets

11. Règlements et avis de motion

11.1 Règlements

- 07-371-08 Règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine et un emprunt de 7 900 000 \$

11.2 Avis de motion

11.3 Autres sujets

12. Dépôt de documents

13. Période de questions allouée aux membres du conseil

14. Période de questions allouée aux personnes présentes

15. Levée de la séance

- 07-372-08 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

| | | | |
|-----------|------------|-----------|-----------|
| 07-336-08 | 07-337-08 | 07-339-08 | 07-342-08 |
| 07-343-08 | 07-344-08 | 07-351-08 | 07-352-08 |
| 07-359-08 | 07-362-*08 | 07-364-08 | |

Le 2 juillet 2008,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE

| DATE | DESTINATAIRE | OBJET | SIGNATAIRE |
|------------|---------------------------------|--|--|
| 2008-05-26 | Monsieur Paul Carzoli, maire | Subvention en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2008 | Julie Boulet, ministre des Transports |

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX**07-335-08 Adoption d'un procès-verbal**

ATTENDU QUE le greffier adjoint intérimaire a préparé le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 3 juin 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47612

- 4.1 CONCLUSION, PROLONGATION,
RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE
CONTRATS OU DE MANDATS**
- 4.2 OPERATIONS IMMOBILIERES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 4.1 et 4.2.

- 4.3 AUTRES SUJETS**

| | |
|------------------|--|
| 07-336-08 | Autorisation des démarches requisés à l'approbation du calendrier de conservation par BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC |
|------------------|--|

ATTENDU les démarches en cours depuis les dernières années aux fins de la révision du plan de classification et du calendrier de conservation des documents de la Ville, y compris le contrat de services conclu entre GESTION DE DOCUMENTS CARRIERE INC. (GDC inc.) et la Ville selon les termes de la résolution numéro 02-045-06;

ATTENDU QUE selon l'article 8 et le paragraphe 4 de l'annexe de la *Loi sur les archives*, la Ville doit soumettre à l'approbation de BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

De soumettre à l'approbation de BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES NATIONALES du Québec (BAnQ) le calendrier de conservation, préparé par le Service du greffe en collaboration avec les autres services de la Ville et la firme GDC inc., portant la date du 13 juin 2008 dans l'en-tête et comptant 49 pages.

Comme mentionné dans la résolution numéro 02-045-06, de rappeler le mandat confié à GDC inc. afin d'agir comme représentant de la Ville auprès de BAN dans le cadre de toutes les démarches requisés à l'approbation du nouveau

47613

calendrier de conservation. Ainsi, cette firme répondra aux questions qui pourront être soulevées par BANQ.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant additionnel de 553,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.452 afin de payer les services de GDC inc. selon les termes du contrat numéro 19 232. Cette dépense supplémentaire est requise en raison de la prolongation des délais de fourniture des services à la demande de la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-337-08 Règlement hors-cour – Dossier Kadafar |
|---|

- ATTENDU QUE la Ville est poursuivie pour une somme de 1 300 000 \$ par KADAFAR HOLDINGS, DAG RADICEVIC et KATARINA LOCKZY dans le dossier numéro 760-17-000523-038 de la COUR SUPERIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE BEAUHARNOIS;
- ATTENDU QUE l'assureur de la Ville a pris partiellement fait et cause pour la Ville dans ce litige et couvre une partie de la réclamation;
- ATTENDU QUE l'assureur de la ville est disposé à régler hors cour ce litige;
- ATTENDU QUE les parties demandresses acceptent de régler hors cour ce litige suivant une entente de principe intervenue suite à une conférence de règlement à l'amiable tenue devant le juge DELORME de la COUR SUPERIEURE le 18 juin 2008;
- ATTENDU QUE par cette entente la ville n'a pas à contribuer financièrement audit règlement sauf quant au paiement de la franchise à son assureur (1 000\$);
- ATTENDU QUE par cette entente, les parties demandresses donnent quittance complète et finale à la ville de toutes réclamations découlant de la poursuite judiciaire susdite et que la ville renonce à sa demande reconventionnelle;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la ville d'accepter le règlement à intervenir avec les parties demandresses et l'assureur de la ville;

47614

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'accepter la transaction intervenue le 18 juin avec KADAFAR HOLDINGS, DAG RADICEVIC, KATARINA LOCKZY et les assureurs de la ville et d'autoriser monsieur CLAUDE LA RUE, directeur général adjoint à signer cette transaction pour et au nom de la ville.

D'autoriser le paiement de 1 000 \$ à l'ordre de NICHOLL PASKELL-MEDE EN FIDUCIE, à titre de représentant de l'assureur au dossier, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.995.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| <p>07-338-08 Exemption taxes foncières et taxes d'affaires – LA SOURCE D'ENTRAIDE INC.</p> |
|---|

ATTENDU QUE LA SOURCE D'ENTRAIDE INC. est un organisme à but non lucratif implanté dans notre communauté depuis 1994;

ATTENDU QUE LA SOURCE D'ENTRAIDE INC. est maintenant propriétaire d'un immeuble situé au 1803, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare et cet organisme en est le seul utilisateur;

ATTENDU QUE le 23 avril 2008, LA SOURCE D'ENTRAIDE INC. a déposé auprès de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières et de taxes d'affaires;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lazare doit donner son avis dans les 90 jours de la demande à la commission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

47615

De donner à la COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC l'avis de la Ville de Saint-Lazare à l'effet que celle-ci appuie la demande de reconnaissance de LA SOURCE D'ENTRAIDE INC. aux fins d'exemption de taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

07-339-08 Paiement des comptes

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'approuver le paiement des comptes suivants :

| | |
|---|----------------|
| Journal des déboursés fonds 1, période 6 en date du 30 juin 2008 | 2 952 525,84\$ |
| Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 6 en date du 23 juin 2008 | 460 177,08\$ |
| TOTAL | 3 412 702,92\$ |

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.2 REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 589 300 \$ POUR LE REGLEMENT NUMERO 639

07-340-08 Adjudication d'un emprunt

ATTENDU QUE l'article 555.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorise une municipalité à choisir le prêteur d'un emprunt par billets selon la procédure d'appel d'offres prévue à l'article 554 de la même loi;

ATTENDU QUE le MINISTRE DES FINANCES a reçu et ouvert les soumissions des institutions financières au nom de la Ville;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

47616

D'accepter l'offre faite à la Ville par la FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt de 589 300 \$ par billets en vertu du règlement numéro 639 au prix de 98,157 échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|------------|--------|----------------|
| 27 700 \$ | 3,50 % | 8 juillet 2009 |
| 29 100 \$ | 3,75 % | 8 juillet 2010 |
| 30 400 \$ | 4,15 % | 8 juillet 2011 |
| 31 900 \$ | 4,30 % | 8 juillet 2012 |
| 470 200 \$ | 4,55 % | 8 juillet 2013 |

Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-341-08 Refinancement d'un emprunt échéant le 8 juillet 2008 |
|---|

ATTENDU QUE la Ville se propose d'emprunter par billets un montant total de 589 300 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 639;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

D'assumer que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les billets. Ces derniers seront datés du 8 juillet 2008. Les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement et, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| Année de remboursement | de | Montant de remboursement | de |
|------------------------|----|--------------------------|----|
| 1 | | 27 700 \$ | |
| 2 | | 29 100 \$ | |
| 3 | | 30 400 \$ | |
| 4 | | 31 900 \$ | |

47617

| | | |
|---|------------|----------------|
| 5 | 33 500 \$ | (à renouveler) |
| 5 | 436 700 \$ | |

D'émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 8 juillet 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 639.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.3

AUTRES SUJETS

**07-342-08 Contribution au fonds
d'exploitation de l'AGENCE
METROPOLITAINE DE TRANSPORT**

ATTENDU QUE la Ville doit payer une contribution aux dépenses d'exploitation et de gestion de la ligne de trains de banlieue Montréal / Dorion-Rigaud de l'AGENCE METROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*;

ATTENDU QUE les sommes requises sont prévues au budget général de la Ville pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 418 458 \$ à l'AMT au plus tard le 31 juillet 2008 pour les fins ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.370.00.962 du fonds général de la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47618

07-343-08 Affectation d'une partie du surplus accumulé au financement de la réserve financière créée par le règlement numéro 761

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 761 créant une réserve financière aux fins de la vidange périodique des bassins d'aération et de disposition des boues;

ATTENDU QU' une partie du surplus accumulé est constituée de l'excédent provenant du mode de tarification établi et exigé de tous les immeubles imposables, construits et raccordés au réseau d'égout sanitaire de la Ville et au poste de traitement des eaux usées municipales, pour défrayer les dépenses d'entretien et de bon fonctionnement de ce réseau et du poste de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU' il y a lieu d'affecter une partie du surplus accumulé au financement de la réserve financière;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'affecter une somme de 64 470 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007 au financement de la réserve financière créée par le règlement numéro 761, aux fins de couvrir, en tout ou en partie, les dépenses occasionnées par la vidange périodique des bassins d'aération et la disposition des boues.

Résolution adoptée à l'unanimité.

07-344-08 Radiation de taxes et intérêts

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

De radier les montants de taxes suivants, les intérêts qui s'y rattachent s'il y a lieu:

Initiales du maire

Initiales du
Greffier adjoint
Intérimaire

47619

| Nom du propriétaire inscrit Numéro de matricule | Montant du capital | Endroits / Description |
|--|-----------------------|---------------------------------|
| Ville de Saint-Lazare – 5330-75-4375 | 0,21 \$ | Terre-plein place de l'Harmonie |
| Ville de Saint-Lazare – 5329-54-1206 | 0,21 \$ | Parc rue du Merisier |
| Ville de Saint-Lazare – 5330-64-6027 | 0,21 \$ | Rue de la Symphonie |
| Ville de Saint-Lazare – 5428-78-9862 | 0,06 \$ | Montée Saint-Lazare |
| Ville de Saint-Lazare – 5430-98-4734 | 0,47 \$ | Avenue Bédard |
| Ville de Saint-Lazare – 5530-09-5424 | 0,28 \$ | Avenue Bédard |
| Ville de Saint-Lazare – 5628-15-9822 | 0,02 \$ | Rue Champêtre |
| Ville de Saint-Lazare – 5628-32-9312 | 0,25 \$ | Rue des Ancêtres |
| Ville de Saint-Lazare – 5628-41-4215 | 0,18 \$ | Rue de la Relève |
| Ville de Saint-Lazare – 5330-64-6199 | 0,08 \$ | Rue de la Symphonie |
| Ville de Saint-Lazare – 5825-19-4452 | 0,13 \$ | Sortie Vallée Chaline |
| Ville de Saint-Lazare – 5826-69-2806 | 0,10 \$ | Chemin Saint-Louis (P139) |
| Ville de Saint-Lazare – 5230-34-8110 | 0,02 \$ | Rue du Bourgogne |
| Ville de Saint-Lazare – 5230-01-4213 | 0,06 \$ | Versailles, croissant de Latour |
| Ville de Saint-Lazare – 5230-78-4020 | 0,37 \$ | Rue de la Rhapsodie |
| Ville de Saint-Lazare – 5330-53-5080 | 0,42 \$ | Rue de Touraine |
| Ville de Saint-Lazare – 5628-73-1491 | 0,24 \$ | Rue des Ancêtres |
| Ville de Saint-Lazare 5229-87-0812 | 0,55 \$ | Place du Bergerac |
| Ville de Saint-Lazare – 5332-51-3814 | 0,33 \$ | Rue Equestrian |
| Ville de Saint-Lazare – 5826-69-0758 | 0,09 \$ | Chemin Saint-Louis |

Initiales du maire

Initiales du
Greffier adjoint
Intérimaire

47620

| Nom du propriétaire inscrit Numéro de matricule | Montant du capital | Endroits / Description |
|--|-----------------------|---|
| Ville de Saint-Lazare – 5826-44-6912 | 0,23 \$ | Chemin Saint-Louis |
| Ville de Saint-Lazare – 5528-19-7468 | 0,01 \$ | Rue Denis |
| Ville de Saint-Lazare – 5129-92-4980 | 0,58 \$ | Rue de Versailles |
| Ville de Saint-Lazare – 5129-82-6997 | 0,25 \$ | Rue de Versailles |
| Ville de Saint-Lazare – 5328-09-5113 | 0,13 \$ | Chemin Sainte-Angélique |
| Ville de Saint-Lazare – 5430-36-4359 | 0,45 \$ | Place des Tisserands |
| Ville de Saint-Lazare – 5430-83-0866 | 0,02 \$ | Avenue Bédard |
| Ville de Saint-Lazare – 5230-46-0417 | 0,19 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2004 Rue du Violon |
| Ville de Saint-Lazare – 5331-84-2817 | 0,05 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2004 Rue du Bordelais |
| Ville de Saint-Lazare – 5130-84-5102 | 0,11 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2005 Rue de Versailles |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-50-9968 | 0,08 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Sandmere |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-61-1353 | 0,04 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Sandmere |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-72-0170 | 0,19 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue du Bordelais |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-61-4747 | 0,04 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Sandmere |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-61-7941 | 0,04 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Sandmere |
| Ville de Saint-Lazare- 5331-50-3777 | 0,03 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Sandmere |

47621

| Nom du propriétaire inscrit Numéro de matricule | Montant du capital | Endroits / Description |
|--|-----------------------|--|
| Ville de Saint-Lazare- 5431-50-8623 | 355,46 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2007 Rue du Magistrat |
| Ville de Saint-Lazare- 5430-69-1171 | 275,83 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2007 Rue du Patrimoine |
| Ville de Saint-Lazare- 5728-11-5707 | 190,17 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2007 Rue des Explorateurs |
| Ville de Saint-Lazare- 5528-46-7914 | 1,90 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2008 Rue Daniel |
| Ville de Saint-Lazare- 5130-71-2941 | 0,04 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2008 Rue de Timberlay |
| Ville de Saint-Lazare- 5130-95-8478 | 90,47 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2007 Rue du Sanctuaire |
| Ville de Saint-Lazare- 5230-33-2118 | 4,29 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2007 Rue du Sanctuaire |
| Ville de Saint-Lazare- 5332-95-4393 | 8,93 \$ | Terrain cédé pour fins de parcs en 2006 Rue Westwood |
| 5234-60-1531 | 18,49 \$ | Taxes municipales prescrites |
| 5228-21-4894 | 16,21 \$ | Taxes municipales prescrites |
| Total | 968,51 \$ | |

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1

6.2

**DEMANDES DE DEROGATION MINEURE
DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN
D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.1 et 6.2.

47622

6.3

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)****07-345-08 Rénovation de la BOUTIQUE DU
DOLLAR située au 1811, chemin
Sainte-Angélique (zone C*-200)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la rénovation de la BOUTIQUE DU DOLLAR située au 1811, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**07-346-08 Affichage au 397, route de la
Cité-des-Jeunes (zone C*-314)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'affichage sur la propriété du 397 route de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

47623

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée relativement à l'enseigne attachée et à l'enseigne sur poteau (lampadaire), le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**07-347-08 Rénovation du bâtiment principal
situé au 1347, rue Maple Ridge
(zone E*-146)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la rénovation du bâtiment principal situé au 1347, rue Maple Ridge;

ATTENDU QUE le comité recommande la rénovation, le remplacement ou le retrait de la clôture.

ATTENDU QU' en tenant compte de ce qui précède, le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Chico Levy

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47624

07-348-08 Construction d'un balcon et d'un trottoir sur la propriété située au 888, chemin Sainte-Angélique (zone C*-298)

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un balcon et d'un trottoir sur la propriété située au 888, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

07-349-08 Agrandissement de « MA PETITE ECOLE MONTESSORI » située au 1545, chemin Sainte-Angélique (zone C*-204)

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété située au 1545, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

47625

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-350-08 | Rénovation et agrandissement du bâtiment principal situé au 4115, chemin Sainte-Angélique (zone AE*-016) |
|------------------|---|

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la rénovation et à l'agrandissement de l'habitation située au 4115, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47626

- 6.4 PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**
- 6.5 CONCLUSION DE CONTRATS**
- 6.6 DEMANDES DE SOUMISSIONS**
- 6.7 ENVIRONNEMENT**
- 6.8 DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.4 à 6.8.

6.9 AUTRES SUJETS

| |
|--|
| 07-351-08 Autorisation de dépense dans le cadre du programme « Ma rue, mes arbres » |
|--|

- ATTENDU la résolution numéro 02-060-08;
- ATTENDU QUE ARBRES CANADA nous octroie un montant de 4 500 \$ alors que nous avons demandé une aide financière de 10 000 \$;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite étendre son plan de reboisement à toutes les rues de l'ensemble immobilier « DES ANCETRES »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser l'achat et la plantation d'arbres pour le projet mentionné au préambule de la présente résolution.

D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 5 500 \$ du poste budgétaire numéro 02.610.00.727 au poste numéro 02.690.00.600.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, dont 4 500 \$ à même le produit de la subvention non budgétisée de ARBRES CANADA. et 15 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.690.00.600.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 CONCLUSION DE CONTRATS

| |
|---|
| 07-352-08 Conclusion d'un contrat de fourniture de sel aux fins de déglacage des chaussées |
|---|

ATTENDU la résolution numéro 05-257-08 selon laquelle la Ville donne mandat à l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ) de procéder à l'achat de sel (chlorure de sodium) pour le déglacage des chaussées pour les années 2008 à 2013 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

De conclure un contrat de 255 810 \$, taxes incluses, avec la compagnie MINES SELEINE, plus basse soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel (chlorure de sodium) aux fins du déglacage des chaussées pour la saison 2008-2009. Une quantité de 3000 tonnes métriques de sel sera chargée au montant de 85,27 \$, taxes et coûts de transport inclus.

D'autoriser une dépense de 135 000 \$ à même le poste budgétaire 02.330.00.620 pour l'année 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-353-08 Conclusion d'un contrat d'acquisition d'une boîte de tranchée pour les travaux publics |
|---|

ATTENDU QUE l'acquisition d'une boîte de tranchée est requise pour les besoins des travaux publics;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent le contrat de fourniture ci-dessous de gré à gré;

47628

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

De conclure un contrat de fourniture d'une boîte de tranchée au montant de 14 989,80 \$, taxes incluses, avec la compagnie ÉQUIPEMENT NCN LTEE.

D'autoriser une dépense maximale de 14 325,80 \$ à même un emprunt au fonds de roulement.

D'autoriser le paiement du coût total d'achat, soit 14 989,80 \$, sur réception de la boîte de tranchée.

La dépense ci-dessus autorisée sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville de 14 325,80 \$, à être remboursé sur une période de trois (3) ans comme suit :

- [1.] pour l'année 2009 : 4 325,80 \$
- [2.] pour l'année 2010 : 5 000,00 \$
- [3.] pour l'année 2011 : 5 000,00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-354-08 Conclusion d'un contrat d'acquisition d'une remorque |
|---|

ATTENDU QU' une remorque plate-forme est requise pour le déplacement de la boîte de tranchée pour les besoins des travaux publics;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent le contrat de fourniture ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

47629

De conclure un contrat de fourniture d'une remorque plate-forme, modèle 7x16 Skid Steer 12k, au montant de 7 094,19 \$, taxes incluses, avec la compagnie UNITRAIL INC..

D'autoriser une dépense maximale de 6 779,94 \$ à même un emprunt au fonds de roulement.

D'autoriser le paiement du coût total d'achat, soit 7 094,19 \$, sur réception de la remorque plate-forme.

La dépense ci-dessus autorisée sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville de 6 779,94 \$, à être remboursé sur une période de trois (3) ans comme suit :

- [1.] pour l'année 2009 : 2 779,94 \$
- [2.] pour l'année 2010 : 2 000,00 \$
- [3.] pour l'année 2011 : 2 000,00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 07-355-08 Conclusion d'un contrat pour les services de laboratoire dans le cadre des projets de pavage 2008 |
|--|

ATTENDU la résolution numéro 06-309-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour les services de laboratoire dans le cadre des projets de pavage 2008;

ATTENDU QUE selon le résultat de l'appel d'offres, la compagnie LABORATOIRE A.B.S. DIVISION OUEST INC. a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 9 368,63 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaëtan Ménard

47630

De conclure un contrat avec la compagnie LABORATOIRE A.B.S. DIVISION OUEST INC. ayant fourni la plus basse soumission conforme, avec une offre de 9 368,63 \$, taxes incluses, pour les fins ci-dessus mentionnées.

D'autoriser une dépense maximale de 18 000,00 \$, taxes incluses, incluant les contingences à même les règlements d'emprunts numéros 792 à 795 inclusivement, 797 à 799 inclusivement et 801, sous réserve de l'approbation des règlements par le MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES REGIONS.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.2

ACCEPTATION DE PLANS

| |
|--|
| 07-356-08 Optimisation et la mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique |
|--|

ATTENDU QUE les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux d'optimisation et la mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique;

ATTENDU QU' une résolution est nécessaire pour autoriser la firme « GROUPE CONSEIL GENIVAR » à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

47631

D'autoriser la firme « GROUPE CONSEIL GENIVAR » à transmettre au MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS pour fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux d'optimisation et la mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier intérimaire autorisant la transmission des plans et devis et la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi qu'une attestation de conformité environnementale du site.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.3

RECEPTION DE TRAVAUX

| |
|--|
| 07-357-08 Réception définitive des travaux dans le cadre du développement des lots 2 437 733 et 1 677 370 |
|--|

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de fondation de rue, de drainage, d'aqueduc et d'égout sanitaire avec poste de pompage sur les rues ci-dessous a eu lieu le 27 juin 2008 :

- [1.] des Explorateurs (lots 3 801 565, 3 801 568 et 3 801 570);
- [2.] des Aventuriers (lot 3 801 567);
- [3.] du Défricheur (lot 3 801 566);
- [4.] des Voyageurs (lot 3 801 569); et
- [5.] de la Découverte (lot 3 801 571);

ATTENDU QUE la firme LE GROUPE CONSEIL GENIVAR recommande de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

De procéder à la réception définitive des travaux de fondation, d'aqueduc, de drainage et d'égout sanitaire avec poste pompage sur les rues précédemment mentionnées, dont les lots font partie du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

47632

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie BILODEAU, BRUNETTE, DENIS INC., la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.4 DEMANDES DE SOUMISSIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE DECOMPTES

| |
|--|
| 07-358-08 Décompte progressif numéro 5 dans le cadre des travaux de reconstruction décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757 |
|--|

ATTENDU la résolution numéro 05-189-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie EXCAVATION LOISELLE & FRERES INC., en égard aux travaux de reconstruction décrétés par le règlement numéro 757;

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DEVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDGU) inc. recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 506 357,65 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Chico Levy

De procéder à la réception du décompte numéro 5 des travaux de reconstruction autorisés par le règlement numéro 757.

De payer le décompte numéro 5 au montant de 506 357,65 \$, taxes incluses, à la compagnie EXCAVATION LOISELLE & FRERES INC. à même les sommes autorisées par la résolution numéro 05-189-07.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.6

AUTRES SUJETS

| | |
|------------------|---|
| 07-359-08 | Installation de dos d'âne allongés sur la montée Saint-Robert, sur la rue du Forgeron et sur la rue des Sables |
|------------------|---|

ATTENDU QUE des études de vitesse ont été réalisées en 2007;

ATTENDU QUE les résultats de ces études ont été analysés conformément aux critères contenus dans la matrice décisionnelle de traitement des plaintes des résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

D'implanter, comme mesure permanente, un dos d'âne allongé à la limite nord du numéro civique 1217, sur la montée Saint-Robert, tel qu'il est défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle.

D'implanter, comme mesure permanente, deux dos d'âne allongés, l'un entre les numéros civiques 2133 et 2149, et l'autre au croisement de la ligne de transmission hydro-électrique sur la rue du Forgeron, tel qu'il est défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle.

D'enlever les panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue des Sables à l'intersection de la rue du Limon;

D'implanter, comme mesure permanente, un dos d'âne allongé entre les numéros civiques 2140 et 2150 sur la rue des Sables, tel qu'il est défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle.

D'autoriser une dépense approximative de 5 000 \$ à être prise à même le poste budgétaire 02.320.00.600.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47634

07-360-08 Servitude en faveur de Bell Canada sur les lots 4 116 148 et 3 505 817 et à la limite ouest du lot 4 116 149 (parc), de la rue du Breuil

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer et exécuter l'acte de servitude en faveur de BELL CANADA sur les lots 4 116 148 et 3 505 817 et à la limite ouest du lot 4 116 149 (parc), de la rue du Breuil, du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. LOISIRS

8.1 CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2 DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE FINANCIERE

07-361-08 Aide financière aux sports de glace

ATTENDU QUE la ville désire continuer à contribuer financièrement à supporter les jeunes sportifs dans leur cheminement;

ATTENDU l'augmentation importante des frais d'inscription depuis 10 ans, pour les sports de glace, ayant pour effet d'en réduire l'accessibilité;

ATTENDU QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'accorder de l'aide financière dans le présent cas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

47635

D'accorder et de verser une aide financière correspondant à 50% des frais d'inscription pour un maximum de 340 \$ aux jeunes de 17 ans et moins, par année. Et ce pour tous les sports de glace tel qu'accepté au budget 2008, à compter de la saison 2008-2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8.3 DEMANDES DE SOUMISSIONS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4 AUTRES SUJETS

| |
|--|
| 07-362-08 Autorisation de dépense pour la création d'un parc sur la rue de la Rhapsodie |
|--|

ATTENDU QUE l'accroissement de la population composée surtout de jeunes familles justifie la création d'un parc dans le secteur de la rue de la Rhapsodie;

ATTENDU QU' un terrain a déjà été acquis pour la création d'un parc;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes ont été faites par les résidents de ce secteur;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$ à être financée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007.

Le montant de 75 000 \$ servira au paiement des coûts suivants :

- [1.] la fourniture et l'installation des jeux à acheter;
- [2.] l'aménagement du parc et des aires de jeux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47636

**07-363-08 Demande de permis pour la
vente de boissons alcooliques
dans le cadre d'un tournoi de
balle-molle**

ATTENDU l'organisation d'un tournoi de balle-molle féminine au parc municipal;

ATTENDU les exigences prévues au *Règlement sur les permis d'alcool*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser le président de BALLE-MOLLE FEMININE ST-LAZARE à demander à la REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques conformément aux articles 12 et suivants du *Règlement sur les permis d'alcool*.

De confirmer à la REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ce qui suit :

[1.] la Ville est propriétaire du terrain où aura lieu l'événement, les 25, 26 et 27 juillet 2008, soit le parc Municipal, situé au 1591, avenue Bédard à Saint-Lazare et autorise l'association de BALLE-MOLLE FEMININE ST-LAZARE à vendre des boissons alcooliques.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**07-364-08 Demande de travaux
supplémentaires dans le cadre
de la construction de nouveaux
tennis au parc municipal**

ATTENDU la résolution 05-262-08 par laquelle un contrat de construction de deux nouveaux tennis au parc municipal, est octroyé à la compagnie PAVAGE THEORET;

ATTENDU QUE certains travaux supplémentaires, tels que l'ajout d'un drain, le remplacement de conducteur électrique, l'installation d'un mur de soutènement et d'une haie de cèdres sont

47637

nécessaires afin de compléter la construction de nouveaux tennis au parc municipal;

ATTENDU QUE la compagnie PAVAGE THEORET a soumis une offre maximum de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux requis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser la réalisation des travaux ci-dessus et une dépense supplémentaire maximale de 25 000 \$, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-365-08 Décompte progressif numéro 1 des travaux de construction de tennis au parc municipal |
|---|

ATTENDU la résolution numéro 05-262-08 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie PAVAGE THEORET eu égard aux travaux ci-dessus;

ATTENDU la recommandation de la firme CDGU;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De procéder à la réception du décompte numéro1 des travaux ci-dessus.

De payer le décompte numéro 1 au montant de 128 437,89 \$, taxes incluses, déduction faite de la retenue équivalent à 10 % du coût des travaux avant taxes soit 12 643,08 \$, à la compagnie PAVAGE THEORET, à même les sommes autorisées par la résolution numéro 05-262-08.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE

- 9.1 CONCLUSION DE CONTRATS**
- 9.2 DEMANDES DE SOUMISSIONS**
- 9.3 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

- 10.2 NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES,
EMBAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI**

| |
|---|
| 07-366-08 Embauche d'étudiants dans le cadre du programme de camp de jour |
|---|

ATTENDU la résolution numéro 04-203-08 par laquelle le conseil embauche divers étudiants dans le cadre du programme de camp de jour;

ATTENDU QUE certaines personnes se sont désistées exigeant ainsi de nouvelles embauches;

ATTENDU les recommandations de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la coordonnatrice aux activités;

ATTENDU le pouvoir délégué au directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De confirmer l'embauche des personnes suivantes :

[1.] SHAWN BABIN, à titre d'animateur (1^{ère} année) à compter du 21 juin 2008;

47639

- [2.] SHAWN MODICA, à titre d'animateur (1^{ère} année) à compter du 21 juin 2008;
 [3.] ALEXIA TRESKIN, à titre d'animatrice au service de garde (1^{ère} année) à compter du 21 juin 2008;
 [4.] SABRINA BOUDREAU, à titre d'accompagnatrice à compter du 21 juin 2008;

La période d'emploi est du 21 juin au 15 aout 2008, y compris le 24 juin à l'occasion de la Fête Nationale.

Les conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sauf la rémunération laquelle correspond à celle inscrite au tableau ci-dessous :

| | |
|------------------|----------|
| Shawn Babin | 9,75 \$ |
| Shawn Modica | 9,75 \$ |
| Alexia Treskin | 9,75 \$ |
| Sabrina Boudreau | 10,25 \$ |

D'autoriser l'embauche des personnes ci-dessus comme personnes-ressources pour travailler lors des activités organisées par le Service des loisirs d'ici le 27 mars 2009. À ces occasions, la rémunération horaire sera de 9,75 \$.

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|---|
| 07-367-08 | Embauche d'une préposée au Service des loisirs pour l'été 2008 |
|------------------|---|

ATTENDU la démission de Chloé Decoste au poste de préposé aux horaires de tennis;

ATTENDU QUE la directrice-adjointe du Service des loisirs a procédé à l'évaluation des candidats et candidates;

ATTENDU le pouvoir délégué au directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

47640

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

De confirmer l'embauche de madame ANDREE ANN CHARRETTE au poste de préposée aux horaires de tennis pour une période de 21 semaines à compter du 7 juin 2008.

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne ci-dessus embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-014-08.

Résolution adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 07-368-08 Embauche d'un pompier |
|---|

ATTENDU QUE le lieutenant Jean Goudreau du Service de sécurité incendie à fait la demande d'un congé sans solde du 23 juin 2008 au 23 octobre 2008;

ATTENDU la résolution numéro 11-458-07 par laquelle le conseil embauche monsieur Andrew Resendes à titre de pompier temporaire pour la période du congé sans solde de monsieur Patrick Lefebvre;

ATTENDU les recommandations de la direction du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

De prolonger l'embauche de monsieur ANDREW RESENDES à titre de pompier temporaire, soit uniquement pour la durée où le lieutenant JEAN GOUDREAU sera en congé sans solde.

Les conditions de travail de monsieur RESENDES sont celles prévues à la convention collective intervenue, en février 2005, entre la Ville et le Syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Saint-Lazare.

47641

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne ci-dessus embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-014-08.

Résolution adoptée à l'unanimité.

07-369-08 Démission de madame Ysabelle Gagnon, directrice adjointe au Service des loisirs

ATTENDU QUE madame Ysabelle Gagnon a remis sa démission à titre de directrice adjointe au Service des loisirs afin d'aller relever de nouveaux défis professionnels;

ATTENDU QUE madame Gagnon est à l'emploi de la Ville depuis plus de seize ans et a grandement contribué au cours des années au développement, au succès et à l'amélioration continue du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le maire Paul Carzoli
Appuyé par tous les membres du conseil présents

D'accepter la démission de MADAME GAGNON à titre de directrice adjointe au service des Loisirs;

De souligner la précieuse collaboration qu'elle a apportée à la Ville pendant toutes ces années et de lui offrir les meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Résolution adoptée à l'unanimité.

07-370-08 Embauche d'un directeur adjoint intérimaire et ouverture du poste de directeur adjoint au Service des loisirs (poste permanent)

ATTENDU la démission de madame Ysabelle Gagnon au poste de directrice adjointe du service des loisirs;

ATTENDU QUE madame Gagnon nous a offert de travailler sporadiquement, d'ici la fin de l'année 2008, afin d'assister

47642

le directeur des loisirs pour faciliter la période de transition ainsi que pour l'organisation de certains évènements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser le directeur général et greffier intérimaire à prendre les mesures nécessaires afin de procéder au remplacement temporaire de madame Gagnon d'ici l'embauche d'une nouvelle personne au poste de directeur adjoint au Service des loisirs;

D'autoriser le recrutement pour combler de façon permanente le poste de directeur adjoint au Service des loisirs;

D'autoriser le directeur des loisirs à recourir aux services de MADAME YSABELLE GAGNON, de façon sporadique, pour un maximum de cent heures d'ici le 19 décembre 2008;

La dépense est déjà autorisée par la résolution numéro 01-014-08 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**11.1 REGLEMENTS**

| | |
|------------------|--|
| 07-371-08 | Règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine et un emprunt de 7 900 000 \$ |
|------------------|--|

- ATTENDU QUE la Ville souhaite réaliser des travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woobine;
- ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus et des honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux totalisent 7 900 000 \$ selon une estimation jointe au présent règlement en annexe « A »;
- ATTENDU QUE la Ville n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du montant précédemment mentionné;
- ATTENDU QUE les articles 487 et 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la Ville d'imposer une taxe et d'emprunter de l'argent aux fins de sa compétence;
- ATTENDU la compétence de la Ville en matière d'environnement conformément aux articles 4 et 19 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire suppléant, Michel Saint-Louis, lors de la séance du 3 juin 2008;

47644

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier adjoint intérimaire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter le règlement numéro 802 dont le texte est joint en annexe A

Résolution adoptée à l'unanimité.

11.2 AVIS DE MOTION
11.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 11.2 et 11.3.

12. DEPOT DE DOCUMENTS

Le greffier adjoint intérimaire dépose :

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 23 juin 2008 dont le texte est joint en annexe B.

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 635 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe C.

47645

13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL

| Identification du membre du conseil | Résumé de l'objet principal de l'intervention |
|-------------------------------------|---|
| Chico Levy | [1.] Revient sur la présence d'eau noire dans le cours d'eau Rodrigue à l'intersection de côte Saint-Charles et Sainte-Angélique, tel que soulevé lors de la séance du 3 juin 2008; [2.] Concernant la résolution numéro 07-358-08 – Décompte progressif numéro 5 dans le cadre des travaux de reconstruction décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757. Il demande si les travaux incluaient la remise en état des terrains des citoyens touchés sur le chemin Sainte-Angélique. |
| Gaëtan Ménard | Aucune question |
| Michel St-Louis | |
| Brigitte Asselin | |
| Paul Laflamme | |
| Paul Carzoli | |

14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les douze (12) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

| Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise) | Résumé de l'objet principal de l'intervention |
|--|--|
| H. Wright | [1.] Concernant la résolution 07-360-08 - Servitude en faveur de BELL CANADA sur les lots 4 116 148 et 3 505 817 et à la limite ouest du lot 4 116 149 (parc), de la rue du Breuil. Le lot 4 116 149 porte la mention « parc ». Est-ce qu'un parc est prévu à cet endroit? [2.] Demande à qui doit s'adresser un citoyen qui souhaite avoir des informations supplémentaires sur le règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine et un emprunt de 7 900 000 \$; |

47646

| | |
|--------------|--|
| | <p>[3.] Question concernant la résolution 06-313-08 du 3 juin 2008 – Autorisation de dépense – Nouveau terrain de baseball;</p> <p>[4.] Remerciement à la Ville et aux citoyens qui ont permis l'installation d'un dos d'âne sur la rue du Bordelais. Est-ce que la Ville a prévu faire des études afin de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation de la vitesse?</p> |
| P. Kary | <p>[5.] Concernant la résolution 07-359-08 - Installation de dos d'âne allongés sur la montée Saint-Robert, sur la rue du Forgeron et sur la rue des Sables. Il demande des précisions sur l'emplacement exact du dos d'âne sur la rue du Forgeron;</p> <p>[6.] À propos de la résolution 07-342-08 - Contribution au fonds d'exploitation de l'AGENCE METROPOLITAINE DE TRANSPORT. Est-ce qu'il y a eu des discussions entre la Ville et l'AMT pour l'installation d'une station de train de banlieue à Saint-Lazare.</p> |
| M. Grogan | <p>[7.] Remerciement de la part de l'ASSOCIATION DE FOOTBALL DE SAINT-LAZARE au conseil pour la remise qui servira à entreposer de l'équipement au parc Saint-Robert;</p> <p>[8.] Souligne que les espaces pour l'entreposage des équipements qui sont mis à la disposition de l'association aux parcs Westwood et Saddlebrook sont pleins. Étant donné l'ajout de nouvelles équipes, l'association souhaiterait avoir accès à de nouveaux espaces de rangement.</p> |
| N. Gauthier | <p>[9.] Signale que le 21 juin, beaucoup de camions circulaient sur la rue Duhamel malgré l'interdiction. Demande au conseil si les commerces de la Ville ont été avisés de cette interdiction pour les véhicules lourds;</p> <p>[10.] L'herbe du terrain situé derrière chez elle serait très longue. Elle a tenté de communiquer avec l'hôtel de ville le 23 juin pour soulever cette problématique et elle n'a pas été rappelée.</p> |
| B. Boileau | <p>[11.] Concernant la résolution 07-342-08 - Contribution au fonds d'exploitation de l'AGENCE METROPOLITAINE DE TRANSPORT. Il demande aux membres du conseil s'ils estiment cette somme justifiée;</p> <p>[12.] Est-ce que la Ville a accordé un permis de construction pour le 2000, rue Brentwood?</p> |
| B. Beauchamp | <p>[13.] Souligne que l'accès de la rue Radisson au chemin Sainte-Angélique lors des périodes de circulation plus dense est très difficile. Puisque cette section du chemin Sainte-Angélique est de la responsabilité du MINISTERE DES TRANSPORTS, il demande si le conseil pourrait l'appuyer dans ses démarches pour obtenir des mesures qui permettraient de sécuriser cette intersection.</p> |
| P. Kary | <p>[14.] À la suite du commentaire de M. Beauchamp, il demande si le</p> |

47647

| | |
|--|---|
| | conseil a déjà envisagé de demander au MTQ la rétrocession de cette section du chemin Sainte-Angélique. |
|--|---|

15. LEVEE DE LA SEANCE

07-372-08 Levée de la séance

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

De lever la présente séance. Il est 21 h 20.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli
Maire

Pierre-Luc Gignac, avocat
Greffier adjoint intérimaire

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (23 467)